

COPIIL Natura 2000 « Gorges de la Sioule » (zsc & zps)

03/11/2015 – Vitrac



- Proposition de transfert de compétence pour l'animation du site en 2016



- Validation des nouveaux documents d'objectifs du site (Docob)



- Propositions d'actions pour 2016

-Questions diverses



Contact:

Lempdes

Site de Mamilhat Sud

12 allée des Eaux et Forêts - BP 106 - 63370 Lempdes

Tél. 04 73 42 01 62

Quelles espèces ?



23 espèces Directive «Habitats» (annexe II dont 1 prioritaire)

• Poissons : Lamproie de Planer, Saumon, Chabot.

• Crustacé: Écrevisse à pattes blanches

• Insectes : Cordulie à corps fin - Agrion de Mercure - Damier de la succise - Cuivré des marais (milieux aquatiques et ouverts) – Azuré du serpolet (Landes) - Pique prune - Lucane cerf volant (milieux forestiers, haies surtout chênaies)

• mammifères :

Loutre et Castor

12 chiroptères : Murin de Daubenton - Murin de Natterer - Pipistrelle commune ou pygmée - Pipistrelle de Kuhl - Oreillard roux - Murin à moustaches - Barbastelle commune - Murin de Bechstein- **Murin à oreilles échanrées (seule colonie connue du 63)**- Grand Murin — Petit et grand Rhinolophe

• reptiles et amphibiens : Sonneur à ventre jaune - Grenouille agile - Grenouille rieuse - Couleuvre d'Esculape - Couleuvre à collier- Couleuvre verte et jaune - Lézard vert - Lézard des murailles – Triton crêté...

32 sp. au titre de la Directive « Oiseaux » (15 espèces nicheuses en An 1 et 17 migratrices)

nombreuses espèces patrimoniales (rares/protégées): Buxbaumie sans feuille, Potamot alpin, Asplenium du Forez, Orme lisse...

manque de connaissance du site : nombreuses prospections à réaliser

Les habitats d'intérêt communautaire :



milieux humides



Les habitats d'intérêt communautaire :



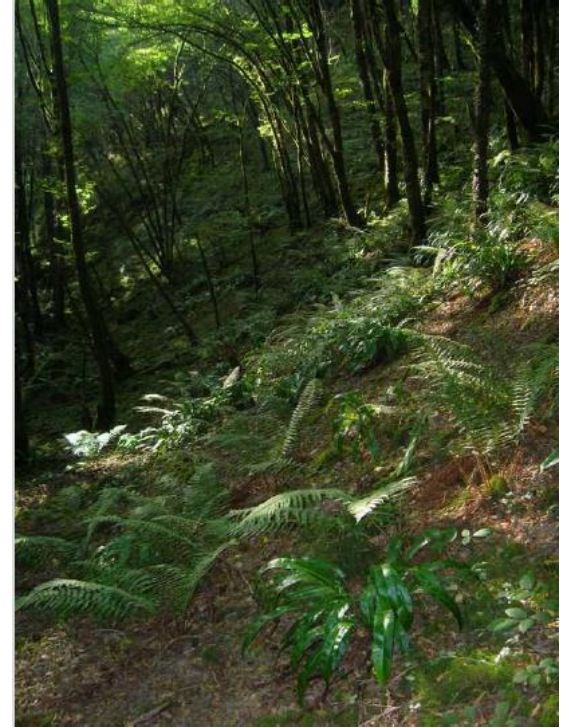
forêts alluviales



Les habitats d'intérêt communautaire :



forêts



Les habitats d'intérêt communautaire :



Milieux ouverts



Les habitats d'intérêt communautaire :



Fruticée / Fourrés

Les activités socio-économiques

usages halieutiques et cynégétiques :

- pêche de loisir, pêcheurs amateurs
- chasse : ACCA

agriculture, sylviculture :

- agriculture : prairie de fauche, prairie temporaire, culture,
- sylviculture: feuillue / résineux / populiculture

activités industrielles et commerciales:

- établissements industriels + hydroélectricité

zone de loisirs :

- activités nautiques : canoë,
- projet de véloroute –voie verte, randonnées, pique-nique,...
- Tourisme et hôtellerie



Les activités socio-économiques

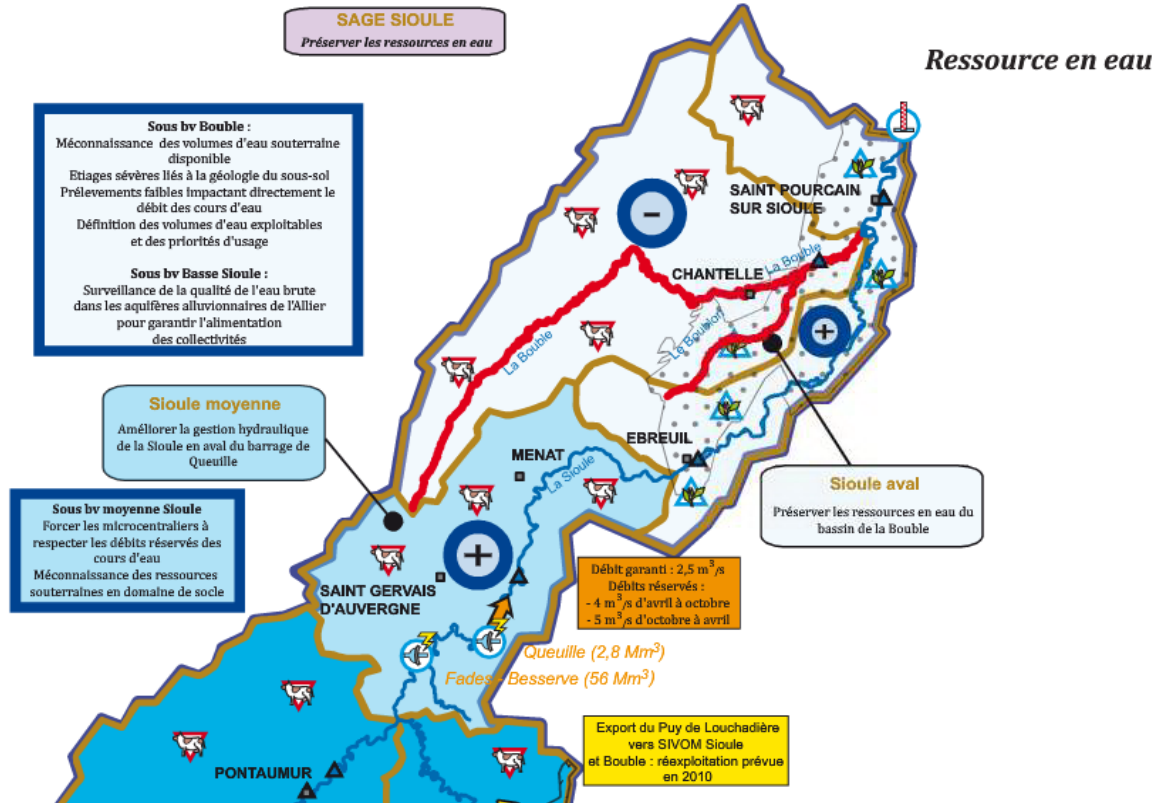
En amont, secteur de Gorges

- lit mineur divagant à évolution rapide : reprise et dépôt des matériaux, composition et débit variable
 - ⇒ La dynamique fluviale a engendré la richesse du milieu : instabilité du milieu et végétation diversifiée, méandres , bras morts (connectés / déconnectés), champs de divagation = lit majeur

En Aval, bassin de Gannat:

- fleuve de plaine à faible pente : dynamique fluviale moins prononcée, profondeur et température plus importante

Les activités socio-économiques



Ressource en eau

Gestion et aménagement de la ressource en eau

- Eau potable exportée
- Soutien d'étiage par les ouvrages de retenue
- Etiages sévères
- Etat des ressources en eau
 - déficitaire
 - équilibrée
 - excédentaire
- Points nodaux existants
- Stations hydrométriques
- Barrages EDF
- Zone d'élevage
- Zone de cultures
- Aquifères volcaniques de la chaîne des Puys et du Mont Dore
- Aquifères sédimentaires des alluvions de l'Ailier aval et de la Limagne
- Aquifères de socle

Récapitulatif du calendrier d'élaboration du Docob

2013

Mai Juin Juill Aout Sept Oct Nov Déc

2014

Janv Fév Mars Avril Mai Juin Juill Aout Sept Oct Nov Déc

2015

Mai Juin Juill Aout Sept Oct Nov Déc

TRAVAUX ELABORATION DOCOB :

Inventaire socio-economique

Inventaire écologiques (ONF, CEN, CBNMC, LPO, Chauve souris d'Auvergne....)

Groupe de travail (biodiversité, socio-economique, forêt)

Inventaire socio-economique et écologique (complément de base de donnée, complément d'études et d'analyses)

Définition des enjeux et objectifs

Définition d'un programme d'actions
Réunion des groupes de travail:

- 09/06 – 9h30 :
« Environnement et activités »
- 09/06 – 14h :
« Forêt »
- 16/06 – 9h30 « agriculture »

Rédaction des fiches action

Rédaction du DOCOB

COMITE DE PILOTAGE : validation des documents et compte-rendus

COPIL 11/12/2014

- Présentation du diagnostic socioéconomique
- Présentation des premiers inventaires écologiques

acceptation

COPIL 03/11/2015

- Validation du programme d'actions
- Validation du Docob et du périmètre

- **A. Conserver des milieux ouverts avec des éléments paysagers structurants**
 - 1- Entretenir le bocage en faveur de l'avifaune
 - 2- Conserver et restaurer les ripisylves
 - 3- Favoriser le maintien des prairies permanentes
 - 4- Maintenir les landes ouvertes
- **B. Maintenir des milieux forestiers favorables à l'avifaune**
 - 5- Favoriser les pratiques forestières respectueuses
 - 6- Encourager la mise en place d'une sylviculture favorable à l'avifaune
 - 7- Favoriser la mise en place d'un réseau de vieux bois
 - 8- Limiter l'impact des loisirs de pleine nature
- **C. Assurer la compatibilité entre les projets et activités humaines et le maintien du patrimoine naturel**
 - 9- Soutenir les actions du Contrat territorial de la Sioule
 - 10- Limiter les risques d'empoisonnement par l'usage de produits dangereux
 - 11 – Limiter les risques d'électrocution et de collision
 - 12 – Conserver la tranquillité des zones rupestres
- **D. Favoriser l'accès à la ressource alimentaire**
 - 13 – Favoriser les espèces proies du Milan royal (lapin, petit gibier...)

*Qu'est-ce qu'un Objectif de développement durable?
(Code de l'environnement R414-11)*

« Les objectifs de développement durable du site permettent d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales. »

- E. Suivre et promouvoir la mise en œuvre du Docob
 - 15 – Assurer la gestion administrative, financière et la gouvernance du site
 - 16 – Apporter un appui aux porteurs de projets et aux propriétaires
 - 17 – Mettre à jour le DOCOB

F. Suivre l'évolution du patrimoine naturel su site et améliorer les connaissances du site

- 18 – Evaluer et suivre les mesures de gestion
- 19 – Améliorer et compléter les connaissances sur le site

G. Communiquer, sensibiliser et informer

- 20 – Communiquer, sensibiliser et informer

*Qu'est-ce qu'un Objectif de développement durable?
(Code de l'environnement R414-11)*

« Les objectifs de développement durable du site permettent d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales. »

- **A. Préserver voire améliorer la qualité et le régime du réseau hydrographique**
 - 1 - Soutenir les actions du Contrat territorial de la Sioule
 - 2 - Conserver des ripisylves en bon état
 - 3 - Conserver des prairies riveraines de qualité
 - 4 - Surveiller l'apparition et lutter contre le développement des espèces invasives

- **B. Maintenir dans un bon état de conservation les habitats forestiers et associés**
 - 5 - Favoriser une gestion sylvicole respectueuse des milieux en accompagnant les pratiques
 - 6 - Protéger les forêts de ravin

- **C. Favoriser et maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les espaces agricoles**
 - 7 - Promouvoir une gestion adaptée du bocage
 - 8 - Préserver les pelouses sèches et les landes sèches
 - 9 - Restaurer et conserver les prés salés
 - 10 - Préserver les zones humides
 - 11 - Favoriser le maintien des prairies permanentes
 - 12 - Maintenir la richesse floristique des prairies naturelles

*Qu'est-ce qu'un Objectif de développement durable?
(Code de l'environnement R414-11)*

« Les objectifs de développement durable du site permettent d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales. »

- D. Suivre et promouvoir la mise en œuvre du DOCOB
 - 13 . Assurer la gestion administrative, financière et la gouvernance du site
 - 14. Apporter un appui aux porteurs de projets et aux propriétaires
 - 15. Mettre à jour le Docob

- E. Sensibiliser les acteurs locaux et les usagers aux enjeux du site
 - 16 - Identifier et mobiliser les propriétaires pour la signature de la Charte et des contrats Natura 2000
 - 17 – Communiquer, sensibiliser et informer

- F. Améliorer les connaissances du site
 - 19 - Evaluer et suivre les mesures de gestion
 - 20 - Améliorer et compléter les connaissances sur le site

*Qu'est-ce qu'un Objectif de développement durable?
(Code de l'environnement R414-11)*

« Les objectifs de développement durable du site permettent d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales. »

✓ Les outils Natura 2000 : différentes mesures de gestion prévues

➤ Des mesures contractuelles :

- **Contrats Natura 2000** : milieux naturels hors surfaces de production agricole ou forestière
- **MAEt** : Surfaces agricoles (SAU).
- **Contrats Forestiers** : surfaces de production forestière
- Passées entre L'Etat et un ayant-droit sur une parcelle
- Un cahier des charge définit **les prestations à réaliser qui seront rémunérées** (Etat, Feader, Agence de l'eau,...)
- **Durée** : 5 ans

➤ Mesures « hors contrat » :

- **Etudes, suivis**,... et toute mesure non prévue dans la circulaire
- **Animation, communication** (par la structure chargée du Docob)

➤ Charte Natura 2000 :

- Contient des engagements et préconisations de gestion durable
- Elle n'est pas un rappel de la réglementation
- Engagement non rémunéré mais avantages fiscaux



Boite à outil à disposition de l'animateur du site Natura 2000 pour la mise en place de la gestion du site

Budget prévisionnel - ZSC

Liste des actions	Priorité	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
G1 - Entretien et restaurer les milieux aquatiques	**	X	X	X	X	X	
G2 - Limiter l'impact des ouvrages hydrauliques	**	X	X	X	X	X	
G3 - Améliorer et préserver la qualité des cours d'eau notamment en tête de bassin	***	X	X	X	X	X	
G4 - Favoriser un entretien raisonné des ripisylves	***	X	X	X	X	X	
G5 - Favoriser l'habitat du Damier de la Succise	***	X	X	X	X	X	
G6 - Veiller et contrôler l'extension des espèces exotiques envahissantes	**	X	X	X	X	X	
G7 - Favoriser des pratiques forestières respectueuses des habitats	***	X	X	X	X	X	
G8 - Encourager les diagnostics stationnels : concertation animateur, CRPF	**	X	X	X	X	X	
G9 - Identifier et protéger les stations favorables au Triton crêté	**	X	X	X	X	X	
G10 - Accompagner les pratiques motorisées encadrées et gérer les pratiques sauvages (charte de bonne conduite, Arrêté communaux...)	***	X	X	X	X	X	
G 11 - Conserver les forêts de ravin en bon état	***	X	X	X	X	X	
G12 - Préserver et favoriser le maintien du bocage	**	X	X	X	X	X	
G13 - Conserver et entretenir les pelouses sèches et les landes	***	X	X	X	X	X	
G14 - Mettre en place une gestion durable du Marais salé de Vauvernier	***	X	X	X	X	X	

Budget prévisionnel - ZPS

Liste des actions	Priorité	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
G1-Maintenir les haies, les arbres isolés, les alignements d'arbres et de bosquets	***	X	X				
G2 – Entretenir et maintenir les boisements rivulaires (ripisylves) dans un bon état de conservation	**	X	X				
G3 -Maintenir les prairies naturelles favorables à l'avifaune	***	X	X				
G4 - Eviter la fermeture du milieu en intervenant dans le respect des périodes de nidification	***	X	X				
G5 - Inciter à la prise en compte des enjeux pour l'avifaune dans la gestion courante	***	X	X	X	X	X	
G6 - Favoriser une sylviculture compatible avec les enjeux de préservation de l'avifaune forestière	***	X	X	X	X	X	
G7- Favoriser la mise en place d'îlots, d'arbres isolés...surtout en zone de gorges	**	X	X	X	X	X	

Budget prévisionnel - ZPS

Liste des actions	Priorité	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
G8- Sensibiliser les pratiquants des loisirs motorisés et encadrer les pratiques dangereuses. Appuyer les communes dans la mise en place de réglementation de circulation	**		X				
G9 - Lutter contre la dégradation physico-chimique des cours d'eau	**	X	X	X	X	X	
G10– Préserver le fonctionnement hydraulique des cours d'eau	*	X	X	X	X	X	
G11- Aider les agriculteurs à trouver des méthodes alternatives aux pratiques dangereuses pour l'avifaune	**	X	X	X	X	X	
G12- Planifier les périodes de travaux sur les installations électriques pour éviter le dérangement des oiseaux et Engager la neutralisation des tronçons dangereux	**				1800		1800
G13 -Encadrer la pratique de l'escalade	***	3000	600	600	600	600	4800
G14 - Travailler en concertation avec le monde agricole et de la chasse pour préserver et favoriser les habitats pour les proies du Milan royal	***	3000					3000

Budget prévisionnel – Actions communes aux deux DOCOB

Liste des actions	Priorité	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL (euros TTC)
A1 - Suivre et coordonner les actions	***	10 800	10 800	10 800	10 800	10 800	54 000
A2 - Suivre les évaluations d'incidences	**	6000	6000	6000	6000	6000	30 000
A3 - Actualiser le DOCOB	**	600	600	600	600	600	12 000
S1 - Mettre en place des indicateurs de suivis et de réalisation	***	6000					6 000
S2 - Mettre en place un suivi des espèces et améliorer les connaissances du site	***	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000
C1 – Communiquer, sensibiliser et informer	***	18 580	18 580	18 580	18 580	18 580	92 900
TOTAL		56 980	50 980	50 980	50 980	50 980	269 900

- Mise en œuvre du PAEC « Sioule, gorges et Combrailles », porté par le SMAD des Combrailles en partenariat avec l'ONF, la chambre d'agriculture du 63, le CEN, le SMAT, l'EPL Loire (si le projet est retenu par l'Autorité de gestion) sur le territoire du SAGE Sioule

- Pré-projet déposé en septembre 2015 :
 - 163 024 ha
 - 74 communes
 - 1548 exploitations concernées (dont 382 dans le site Natura 2000)

- Budget provisoire estimé
 - 1 volet Eau et zones humides (budget global sur 5 ans : 1 260 975 euros TTC)
 - 1 volet biodiversité (budget global sur 5 ans : 374 070 euros TTC)

- Calendrier
 - dépôt du projet pour le 15 Novembre
 - Validation en fin d'année en CRAE (Commission Régionale Agro-Environnementale)
 - Contractualisation en Mai 2015

[carte PAEC.jpg](#)

- Animation (suivi des évaluation d'incidences, appui aux porteurs de projets, mise en œuvre et suivi des actions, suivi technique et financier, bilan, SUDOCO, COPIL)
- Sensibilisation des pratiquants aux loisirs motorisés
- Encadrer la pratique de l'escalade
- Amélioration des connaissances du site (ZSC et ZPS)
- Communication (site Internet...)
- Diffusion des Docob



Site web:

Site Internet des sites Natura 2000 des Gorges de la Sioule

<http://gorgesdelasioule.n2000.fr/>

Pour la Zone Spéciale de Conservation "**Vallée de la Sioule**" (Directive habitats)

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/gorges-de-la-sioule-fr8301034-r869.html>

Pour la Zone de Protection Spéciale "**Vallée de la Sioule**" (Directive Oiseaux)

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/zps-gorges-de-la-sioule-fr8312003-r892.html>

...MERCI DE VOTRE ATTENTION !

